

ŒUVRE DES AMES DU PURGATOIRE.

L'œuvre des Ames du Purgatoire se compose d'une Association du Chemin de la Croix et d'une Association de Messes.

L'Association du Chemin de la Croix a pour but de procurer le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire par les grandes indulgences attachées à la contemplation des souffrances de Notre Seigneur dans le pieux exercice du chemin de la croix; et à cette fin, les associés s'engagent à faire le chemin de la croix une fois par semaine pour les pauvres âmes souffrantes, et plus spécialement pour celles qu'il plaira davantage à Dieu de soulager. A la fin du chemin de la croix, l'on ajoute l'invocation : "Saintes âmes du purgatoire, reposez en paix et priez pour nous." Les associés choisissent, autant que possible, un jour de la semaine pour leur chemin de la croix, et ils font inscrire leur nom et le jour désigné dans les registres de la société.

L'Association de Messes a pour but le soulagement et la délivrance des âmes du purgatoire par la vertu admirable du saint sacrifice de la messe, et elle consiste à payer chaque mois au trésorier la rétribution d'une messe (25 cts. par mois ou \$3 par an,) qui est dite selon l'intention de chaque associé, ayant de plus en vue celles qui sont les plus agréables à Dieu.

Conversion des infidèles. Les messes ainsi recueillies sont distribuées aux missionnaires franciscains de la Terre-Sainte et des contrées infidèles; et les associés, tout en soulageant leurs parents et amis dans le purgatoire, contribuent ainsi d'une manière très efficace à répandre la connaissance de la vraie foi et à procurer la conversion des infidèles.

Avantage mutuel. Tout membre applique de droit chaque année un de ses chemins de la croix et une de ses messes au soulagement des associés défunts, et spécialement de ceux décédés dans le courant de l'année.

Il n'y a aucun péché, pas même véniel, si l'on ne peut remplir régulièrement ses engagements, mais ce sont autant de grâces dont on se prive.

On peut faire partie de l'une ou de l'autre association, ou de toutes les deux. On est libre de payer les messes de suite pour six mois, ou pour toute l'année.

L'œuvre des Ames du Purgatoire est régie par un Bureau de direction, et les envois aux missionnaires se font tous les quinze jours.

NOUS bénissons la présente "Union de Prières," et NOUS accordons 40 jours d'Indulgences aux personnes qui feront pieusement cette aspiration : *Saintes Ames du Purgatoire, reposez en paix, et priez pour nous.*

† IG., EV. DE MONTRÉAL.